Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2025/2026

PROCÈS-VERBAL N°26

Réunion du mardi 02 décembre 2025

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

APPEL A CANDIDATURES – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Chaque fin de saison est marquée par les finales des Coupes de PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. des différentes compétitions régionales.

L'organisation de ces manifestations s'effectue en pleine collaboration entre la Ligue, le club et la Mairie d'accueil.

Les clubs souhaitant accueillir ces évènements sont invités à faire acte de candidature auprès de la Ligue.

SENIORS
Date : mercredi 29 avril 2026.
Nombre de matches : 1 finale (20h ou 20h30).
Installations sportives : Besoin d'un terrain avec tribune et éclairage - 2 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre + salle de réception pour cocktail.

FEMININES / MASCULIN JEUNES (U15F – U18F – U14 – U15 – U16 – U17 – U18 – U20)
Date : Samedi 30 et dimanche 31 mai 2026.
Nombre de matches : 8 finales (4 le samedi et 4 le dimanche)
Installations sportives : Besoin de 3 terrains avec 8 vestiaires joueurs et 4 vestiaires arbitres.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF - SENIORS

55200070 – STE GENEVIEVE FC 2 / TREMBLAY FC 1 du 11/01/2026 (1/8èmes de finale)
Le match du tour précédent de TREMBLAY FC ayant été avancé au 26/11/2025, le calendrier des 2 équipes permet de positionner ce match le 21/12/2025.
Par conséquent, la Commission fixe ce match le 21/12/2025.

55200068 PARIS 15 AC 1 / ST LEU 95 FC 1 du 21/12/2025 reporté au 07/01/2026 (1/8èmes de finale)
Demande de PARIS 15 AC pour avancer le match le dimanche 04 janvier 2026 à 15h00, avec accord de ST LEU 95 FC.
Accord de la Commission.

SENIORS – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel
53392166 JA DRANCY 2 / SENART MOISSY 1 du 30/11/2025 (R2/A).
53393769 CO VINCENNES 2 / OZOIR 77 FC 1 du 30/11/2025 (R3/B).

SENIORS – CHAMPIONNAT

542 459 – SARTROUVILLE E.S. (R2/D)
La Commission fait application de la décision de la Commission Supérieure d'Appel de la F.F.F. du 06/11/2025 en procédant au retrait de 1 point ferme au classement 2025/2026 pour l'équipe de SARTROUVILLE ES disputant le championnat Seniors (R2/D).

53391765 MONTREUIL FC 1 / COLOMBIENNE FOOT 1 (R1/B)
Suite à la qualification de MONTREUIL FC pour les 1/32èmes de finale de la Coupe de France, ce match est fixé le 10/01/2026.
En cas de qualification de MONTREUIL FC pour les 1/16èmes de finale, ce match aura lieu à une autre date.

53393637 US CRETEIL LUSITANOS 3 / VGA ST MAUR 1 du 14/12/2025 (R3/A)
Demande de l'US CRETEIL LUSITANOS pour inverser la rencontre suite à l'indisponibilité du terrain confirmé par l'attestation du propriétaire des installations.
La Commission inverse le match et demande au club de la VGA ST MAUR de bien vouloir confirmer la disponibilité de son terrain, pour le mardi 09 décembre 2025.

53393362 FC 93 BOBIGNY 2 / FONTENAY SOUS BOIS US 1 du 07/12/2025 (R2/C)
Demande de FC 93 BOBIGNY pour jouer à 16h00.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de FONTENAY SOUS BOIS US, à communiquer au plus tard le vendredi 05 décembre 2025 à 12h.

53393770 US TORCY PVM US 2 / GARENNE COLOMBES AF 1 du 07/12/2025 (R3/B)
Demande de l'US TORCY PVM pour jouer à 15h30, sur le complexe sportif du FREMOY à TORCY.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de GARENNE COLOMBES AF, à communiquer au plus tard le vendredi 05 décembre 2025 à 12h.

53394002 HOUILLES AC 2 / STADE EST PAVILLONNAIS 1 du 14/12/2025 (R3/C)

Demande de HOUILLES AC pour jouer cette rencontre à 12h30, en lever de rideau du match de Coupe Gambardella sur les installations.
Accord de la Commission, les rencontres de compétition fédérale étant prioritaires sur celles de niveau régional.

53393779 GARENNE COLOMBES AF 1 / IGNY AFC 2 du 14/12/2025 (R3/B)
Demande de GARENNE COLOMBES pour avancer le match le samedi 13 décembre 2025 à 19h00, sur le stade Marcel PAYEN à NANTERRE.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord d'IGNY, à communiquer au plus tard le vendredi 12 décembre 2025 à 12h.

53394218 SEVRAN FC 1 / POISSY FC 1 du 07/12/2025 (R3/D)
Demande de SEVRAN FC pour jouer à 15h00.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de POISSY FC, communiquer au plus tard le vendredi 05 décembre 2025 à 12h.

53394001 GOUSSAINVILLE FC 1 / RC ARGENTEUIL 1 du 14/12/2025 (R3/C)
Rappel.
Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 05/11/2025 ayant infligé une suspension de terrain d'un match ferme à l'équipe Seniors 1 de GOUSSAINVILLE FC, à compter du 01/12/2025, la Commission demande à GOUSSAINVILLE FC de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de GOUSSAINVILLE accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 12 décembre 2025 à 12h00, au plus tard.

U20 – CHAMPIONNAT

53447298 CHAMPS SUR MARNE FOOT 1 / THORIGNY FC 1 du 30/11/2025 (R3/A)
Terrain déclaré impraticable par arrêté municipal.
La Commission reporte cette rencontre le 21 décembre 2025.

53447039 ANTILLAIS PARIS 19ème 1 / CLAYE SOUILLY 1 du 07/12/2025 (R2/B)
Terrain indisponible le 07/12/2025 et impossibilité d'inversion.
La Commission reporte cette rencontre le 21 décembre 2025.

COUPE GAMBARDELLA

55175165 MELUN FC 1 / US TORCY PVM US 1 du 30/11/2025 – Finales Régionales
Lecture du courriel de l'arbitre officiel confirmant le score final.
La Commission entérine le résultat comme suit :
MELUN FC : 1 but – TAB : 4 buts
US TORCY PVM US : 1 but – TAB : 2 buts

U18 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

55172326 CERGY PONTOISE FC 1 / JEUNESSE AUBERVILLIERS 1 du 21/12/2025
Demande de CERGY PONTOISE FC pour décaler le match au 11 janvier 2026, avec accord des JEUNESSE AUBERVILLIERS.
La Commission ne peut donner un avis favorable à cette demande, la date du 11 janvier 2026 est la date des 1/16èmes de finale.

U18 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel
53395021 PARIS UNIVERSITE CLUB 1 / VILLETANEUSE CS 1 du 30/11/2025 (R3/C).

U18 – CHAMPIONNAT

53394346 PALAISEAU US 1 / FLEURY 91 FC 1 du 30/11/2025 (R1)
Réception d'un arrêté municipal.
La Commission reporte cette rencontre au 04/01/2026.

53394477 – TORCY PVM 1 / HOUILLES AC 1 du 30/11/2025 (R2/B)
Ce match est reporté au 04/01/2026.

53399323 - MELUN FC 1 / MUREAUX OFC 1 du 30/11/2025 (R2/B)
Ce match est reporté au 04/01/2026.

53399334 MELUN FC 1 / BRETIGNY FCS 1 du 14/12/2025 (R2/B)
Suite à la qualification de MELUN FC pour le 1er tour fédéral de la Coupe Gambardella, ce match est reporté au 11/01/2026.

53394360 US CRETEIL LUSITANOS 1 / FC 93 BOBIGNY 2 du 14/12/2025 (R1)
Terrain indisponible le 14/12/2025 et impossibilité d'inversion ni d'avancer le match au 13/12/2025 suite au refus du FC 93 BOBIGNY.
La Commission demande au club de l'US CRETEIL LUSITANOS de proposer un autre terrain pour jouer ce match. Retour souhaité pour le mardi 09 décembre 2025.
A défaut, la Commission statuera.

53399453 PALAISEAU US 2 / FLEURY 91 FC 2 du 30/11/2025 (R3/A)
Réception d'un arrêté municipal.
La Commission reporte cette rencontre au 14/12/2025.
Par conséquent, le match 53399464 PALAISEAU US 2 / VILLEJUIF US 1 du 14/12/2025 est reporté au 21/12/2025.

53399466 BRUNOY FC 1 / FLEURY 91 FC 2 du 14/12/2025 (R3/A)
Suite à la qualification de BRUNOY FC eu 1er tour fédéral de la Coupe Gambardella, cette rencontre est reportée au 04/01/2026.

53399456 COM BAGNEUX 1 / ANTONY FOOT EVOLUTION 1 du 30/11/2025 (R3/A)
Courriel du club d'ANTONY indiquant la blessure de son joueur Samuel BLA survenu lors de la rencontre ; cette blessure n'étant pas mentionnée sur la FMI.
Courriel de l'arbitre officiel qui confirme que le joueur a été victime d'un coup à la cheville lors du match contre Bagneux.
La Commission prend note.

53399327 BRETIGNY FCS 1 / JEUNESSE AUBERVILLIERS 1 du 07/12/2025 (R2/B)
Demande de BRETIGNY pour jouer à 11h30, en lever de rideau d'un match de Seniors N3 à cette date.

Accord de la Commission, les rencontres de compétitions fédérales étant prioritaires sur celles de niveau régional.

53399460 ES SEIZIEME 1 / PALAISEAU US 2 du 07/12/2025 (R3/A)
Demande de l'ES SEIZIEME pour jouer à 13h30 au Parc des Sports Interdépartemental n°5 de PUTEAUX, en raison de courses hippiques et de la fermeture du stade de l'hippodrome.
Accord de la Commission.

53399329 BLANC MESNIL SF 1 / ESPERANCE AULNAYSIENNE 1 du 07/12/2025 (R2/B)
Courriel de BLANC MESNIL SF et attestation de la Direction des Sports de MONTREUIL informant du prêt du terrain de repli.
Cette rencontre aura lieu le dimanche 07 décembre 2025 à 14h00, sur le stade Alice MILLIAT à MONTREUIL.
Accord de la Commission.

53399353 BLANC MESNIL SF 1 / JOINVILLE RC 1 du 18/01/2026 (R2/B)
Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 04/11/2025 ayant infligé une suspension de terrain de deux matchs fermes à l'équipe U18 1 de BLANC MESNIL SF, à compter du 01/12/2025, la Commission indique au club de BLANC MESNIL SF qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de BLANC MESNIL accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 16 janvier 2026 à 12h00, au plus tard.

La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 2 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

U17 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel
53395420 JOINVILLE RC 1 / FONTENAY SOUS BOIS US 1 du 30/11/2025 (R2/A).
53395548 MANTOIS 78 FC 2 / VILLENNES ORGEVAL 1 du 30/11/2025 (R2/B).
53395995 AULNAY CSL 1 / MITRY COMPANS GOELLY 1 du 30/11/2025 (R3/C).
53396394 RUNGIS US 1 / FC 91 ARPAJON EL 1 du 30/11/2025 (R3/E).
53396659 ECQUEVILLY EFC 1 / MANTOIS 78 FC 3 du 30/11/2025 (R3/G).

U17 – CHAMPIONNAT

53396396 ENT. BAGNEAUX NEMOURS / ST GERMAIN ST PIERRE du 30/11/2025 (R3/E)
La Commission reporte cette rencontre le 21 décembre 2025.

53396527 CLAYE SOUILLY S. / RAINCY FA du 30/11/2025 (R3/F)
La Commission reporte cette rencontre le 21 décembre 2025.

53395406 SENART MOISSY 1 / TRAPPES ES 1 du 16/11/2025 (R2/A)
Courriel de l'arbitre officiel confirmant le score de la rencontre.
La Commission entérine comme suit :
SENART MOISSY : 6 buts.
TRAPPES ES : 1 but.

Composition de l'équipe de SENART MOISSY :
1 – SEMEDO Nolan 2548065971

2 – SIANKAM TIENTCHEU Harrysson 9602371241
3 – GILBERT Nolan 2547247846
4 – HORMA Yanis 2548128023
5 – FERNANDEZ Nathan 2547416784
6 – GUEVEL Alexis 2547248264
7 – ABDOOL Samuel 2547352968
8 – MOUKOUAMA MOUELE Samuel 2548504211
9 – AFOUKAL Sofiane 2547392796
10 – NDIAYE Kyann 2547729820
11 – DAMANGO Curtis 2547472549
12 – BIATSIA Celeste 2547357594
13 – MUSAMPA Dinovick Katuku 9602989651
14 – DULAC Kijani 2548487486
Entraîneur principal : AHYEE Jackson Junior 2546798348
Arbitre-assistant : MBRENGA Nahum 2546403945

Composition de l'équipe de TRAPPES ES
1. PERSIDE Maël - 2547195184
2. EL MANOUZI Ayoub - 9602974104
3. KABA Adama - 2547686755
4. NDAMAMBA Nolhan - 2547750323
5. RAOUD Marwane - 2547209166
6. FARAJ Ayoub (C) - 2547268796
7. FETTAH Nassim - 2547221159
8. HOUETO Mathfergal - 2547855591
9. SALHI Zayd - 2548595828
10. MERABET Amir - 2547808484
11. MAGASSOUBA Mamoudou - 9604874089
12. MARTIGNONI Enzo - 2547264688
13. DIEYE Mohamed - 9602677015
Educateur principal : MBIZI Arnaud - 2358010439
Educateur Adjoint : SANGARE Mohamadou - 9603993414
Arbitre assistant : BOUSSAID Kamel - 2330020318

53395998 TRILPORT USF 1 / PUISEUX LOUVRES 95 1 du 30/11/2025 (R3/C)
Lecture de la feuille de match informatisée.
Absence de l'équipe de PUISEUX LOUVRES 95.
La Commission enregistre le 3ème forfait non avisé de PUISEUX LOUVRES 95 et entraînant le FORFAIT GENERAL de l'équipe.

Courriel du FC DEUIL ENGHIEN demandant que les rencontres ci-dessous se déroulent à 14h.
53395836 DEUIL ENGHIEN FC / ESEPRANCE PARIS 19ème du 14/12/2025.
53395874 DEUILENGHIEN FC / ST DENIS du 25/01/2026.
53395890 DEUIL ENGHIEN FC / US ORVILLOISE du 08/02/2026.
53395921 DEUIL ENGHIEN FC / ECOUEN FC du 15/03/2026.
53395921 DEUIL ENGHIEN FC / CO VINCENNES du 19/04/2025.
53395951 DEUIL ENGHIEN FC / COSMO TAVERNY du 10/05/2026.
Accord de la Commission, vu le délai de prévenance suffisant.

53396531 DUGNYSIEN SC 1 / COULOMMIERS BRIE F. 1 du 07/12/2025 (R3/F)
Attestation de la Mairie de DUGNY informant d'une manifestation sur les installations, les 06 et 07 décembre 2025.

La Commission inverse la rencontre et demande au club de COULOMMIERS BRIE la disponibilité de son terrain à cette date, à communiquer au plus tard le vendredi 05 décembre 2025 à 12h00.
A défaut, cette rencontre sera reportée au 21 décembre 2025.

53396392 FERTOISE BOISSY LE CUTTE / US VILLENEUVE ABLON du 30/11/2025 (R3/E)

Match non joué.
La Commission,
Après lecture de la feuille de match, du rapport de l'arbitre officiel, du courriel de l'US VILLENEUVE ABLON et du courriel de FERTOISE BOISSISE réceptionné le 30/11/2025 à 11h59, accompagné de l'arrêté municipal,
Considérant que la rencontre est restée à l'agenda, avec un coup d'envoi prévu à 12h00,
Considérant que l'arbitre officiel et l'équipe visiteuse étaient présents au stade,
Considérant l'absence constatée de l'équipe recevante,
Considérant que le gardien du stade présent à informer l'arbitre officiel de la fermeture des installations par arrêté municipal, mais n'a pu présenter celui-ci,
Considérant que l'arbitre officiel indique avoir réceptionné par courriel du club, l'arrêté municipal, le dimanche 30 novembre 2025 à 12h48,
Considérant que conformément à l'article 20.6.1, les joueurs des 2 équipes étaient tenus de se déplacer dans la mesure,
Considérant en effet que l'article 20.6.1 précise que : « *Dans le cas où la rencontre reste fixée à la date prévue au calendrier, et où la mesure dérogatoire prévue à l'article 10.6 du présent Règlement n'a pas été appliquée, l'arbitre et les joueurs des clubs concernés sont tenus d'être présents sur le lieu de celle-ci. Il est établi une feuille de match qui est expédiée dans les vingt-quatre heures à l'organisme qui gère la compétition et l'arbitre adresse un rapport dans lequel il précisera si le terrain était, selon lui, praticable ou non. Etant toutefois précisé qu'en aucun cas, un arbitre ne peut s'opposer à la fermeture du terrain pour cause d'impraticabilité, décidée par l'autorité en charge de sa gestion et ce, même s'il le juge praticable. Si l'information quant à l'impraticabilité du terrain est communiquée à l'arbitre le jour de la rencontre, les formalités administratives précitées doivent être accomplies.* »
Par ces motifs,
. donne match perdu par forfait à l'équipe de FERTOISE BOISSY LE CUTTE (-1 point, 0 but,) pour en attribuer le gain à l'US VILLENEUVE ABLON (3 points, 5 buts).

53396534 CHANGIS ST JEAN USSY 1 / ESPERANCE AULNAYSIENNE 1 du 07/12/2025 (R3/F)

Courriel de CHANGIS ST JEAN USSY et arrêté d'interdiction de circulation de la Mairie d'USSY SUR MARNE, avec fermeture complète de la voie d'accès du stade du 04 décembre au 14 décembre 2025, en raison de travaux sur un poteau électrique accidenté.
Demande de CHANGIS ST JEAN USSY de reporter cette rencontre, avec accord de l'ESPERANCE AULNAYSIENNE.
La Commission décide d'inverser le match sous réserve de l'accord de l'ESPERANCE AULNAYSIENNE.
A défaut, le match sera reporté au 21 décembre 2025.

53396537 LOGNES US / CHANGIS ST JEAN USSY du 14/12/2025 (R3/F)

Demande de CHANGIS ST JEAN USSY de reporter cette rencontre, au motif que l'équipe ne pourra s'entrainer du 04 au 14 décembre inclus en raison de l'indisponibilité des installations.
Le motif invoqué n'est pas un motif de report, la Commission maintient cette rencontre le 14 décembre 2025.

53396008 PONTAULT COMBAULT UMS 1 / MITRY COMPANS GOELLY 1 du 14/12/2025 (R3/C)

Demande de UMS PONTAULT COMBAULT pour avancer le match le samedi 13 décembre 2025 à 16h30.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de MITRY COMPANS GOELLY, à communiquer au plus tard le vendredi 12 décembre à 12h.

53396122 – JS VILLETANEUSE 1 / CERGY PONTOISE FC 1 du 23/11/2025 (R3/D)

Reprise de dossier,
La Commission,

Après lecture des pièces versées au dossier (FMI, courriels de VILLETANEUSE J.S., de CERGY PONTOISE F.C. et du rapport complémentaire de l'arbitre officiel),
Considérant l'arrivée tardive à 12h17 de l'équipe de CERGY PONTOISE FC, pour un coup d'envoi à 12h00,
Considérant que les explications fournies par le club de CERGY PONTOISE, justifiant son retard, en raison d'un accident de la route,
Considérant que ce retard a eu pour conséquence le non-déroulement du match,
Considérant que le non-déroulement du match est de la responsabilité du club du FC CERGY PONTOISE qui s'est présenté au stade tardivement,
Par ces motifs,
. donne match perdu par forfait retard à l'équipe du FC CERGY PONTOISE,
JS VILLETANEUSE : 3 points ; 5 buts.
CERGY PONTOISE FC : 0 point ; 0 but.

U16 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel
53397450 CORMEILLAIS ACS 1 / HOUILLES AC 1 du 30/11/2025 (R3/A).

2ème et dernier Rappel
53397312 SARCELLES AAS / GRIGNY FOOTBALL 91 du 23/11/2025 (R2/B).

U16 – CHAMPIONNAT

53397576 ROISSY EN BRIE FC 1 / MEAUX ACADEMY CS 1 du 21/12/2025 (R3/B)
Attestation du service des sports de la Mairie indiquant la fermeture des installations les 20 et 21 décembre 2025.
Demande de report de ROISSY EN BRIE FC pour jouer le 11 janvier 2026, avec accord de MEAUX ACADEMY.
La Commission décide d'inverser le match sous réserve de l'accord de MEAUX ACADEMY CS.
A défaut, le match sera reporté au 11 janvier 2026.

53397199 BRUNOY FC 1 / JEUNESSE AUBERVILLIERS 2 du 14/12/2025 (R2/A)
Demande de BRUNOY FC pour reporter le match au 11 janvier 2026, au motif de l'indisponibilité de l'éducateur à cette date, avec accord des JEUNES AUBERVILLIERS.
Au vu du motif, la Commission ne peut donner un avis favorable et maintient cette rencontre à la date initiale.

53397852 TRAPPES ES 1 / VAL YERRES CROSNE 1 du 07/12/2025 (R3/D)
Demande de TRAPPES pour jouer à 15h00.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de VAL YERRES CROSNE, à communiquer au plus tard le vendredi 05 décembre 2025 à 12h.

53397196 RUEIL MALMAISON FC 1 / LINAS MONTLHERY ESA 1 du 14/12/2025 (R2/A)
Demande de RUEIL MALMAISON FC pour jouer à 13h00.
Accord de la Commission, horaire officiel de la compétition.

53397860 RACING CF / VILLETANEUSE CS du 14/12/2025 (R3/D)
Courriel du CS VILLETANEUSE demandant le report de cette rencontre, en raison de l'organisation d'un déplacement des licenciés du club pour le match de Coupe Gambardella de son équipe U18.
La Commission reporte cette rencontre le 21 décembre 2025.

U15 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel
519839 VILLEJUIF U.S. 1 / BRETIGNY FCS 1 du 29/11/2025 (R2/A).

U15 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Calendrier des tours :
1/8èmes de finale : samedi 13/12/2025
1/4 de finale : samedi 21/02/2026
1/2 finales : samedi 18/04/2026
Finale : samedi 30/05/2026

1/8èmes de Finale :
Pour ces rencontres il sera désigné **1 ARBITRE**, à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité du terrain, le club recevant devra proposer un terrain de repli sinon le match sera inversé.

Liste des matchs disponibles sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football
https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=445608&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat

55230526 VERSAILLES 78 FC 1 / JOINVILLE R.C. 1 du 13/12/2025
Demande de VERSAILLES 78 FC 1 pour décaler le coup d'envoi à 14h00.
Accord de la Commission (délai de prévenance suffisant).

U14 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

55230548 BUSSY ST GEORGES FC 1/ VERSAILLES 78 FC 1 du 13/12/2025
Demande de BUSSY ST GEORGES FC 1 pour décaler le coup d'envoi à 16h00.
Accord de la Commission (délai de prévenance suffisant).

55230553 JA DRANCY 1 / MONTROUGE FC 92 1 du 13/12/2025
Demande de JA DRANCY 1 pour avancer le coup d'envoi à 12h00 au stade Guy MOCQUET.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de / MONTROUGE FC 92 1, à transmettre au plus tard le vendredi 05/12/2025 12h00.

U14 – CHAMPIONNAT

Régional 3

Poule C
Courriel de PALAISEAU US - 500684
Tous les matchs à domicile du club de PALAISEAU U.S. jusqu'au 21/03/2026 se joueront à 17h00 sur le terrain du Complexe Sportif la Poupardière (916660101) à VILLEJUST.

U14 – FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel
53401450 MONTFERMEIL FC 1 / RC ARGENTEUIL 1 du 29/11/2025 (R1/B).
53401540 ST OUEN L'AUMONE AS 1 / CERGY PONTOISE FC 1 DU 29/11/2025 (R2/A).

CDM – CHAMPIONNAT

53397976 VELIZY FRANCO PORTUGAIS / SERVON FC du 21/12/2025 (R1)
Courriel de VELIZY FRANCO PORTUGAIS pour avancer le coup d'envoi à 9h00.
Accord de la Commission qui fixe ce match à 09h00 (délai de prévenance suffisant).

53398120 TRIEL AC / PORTUGAIS PAIX VIVRE du 07/12/2025 (R2/A)
Demande de TRIEL AC pour avancer le coup d'envoi à 9h00.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de PORTUGAIS PAIX VIVRE 5, à transmettre au plus tard le vendredi 05/12/2025 12h00.

ANCIENS – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel
53399055 PERREUX AS 1 / VILLEJUIF U.S. 1 du 30/11/2025 (R3/C).

ANCIENS – CHAMPIONNAT

53398774 MAULOISE US 1 / VILLENEUVE GARENNE 1 du 30/11/2025 (R3/A)
La Commission reporte cette rencontre le 21 décembre 2025.

53398778 CHAMPAGNE 95 SFC 1 / CHI POISSY SGL 1 du 07/12/2025 (R3/A)
Demande de CHAMPAGNE 95 SFC pour jouer le match le 11/01/2026 en raison de 3 matchs programmées sur le terrain.
La Commission émet un avis défavorable à cette demande et rappelle que les compétitions de niveau régional sont prioritaires sur celles de niveau départemental.

53398764 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / COURBEVOIE SPORTS 1 du 21/12/2025 (R3/A)
Demande de GUERVILLE ARNOUVILLE 1 avec l'accord de COURBEVOIE SPORTS 1 pour inverser le match et le jouer à 11h00.
Accord de la Commission.

53398917 CACHAN CO ASC 1 / PARIS UNIVERSITE CLUB 1 du 21/12/2025 (R3/B)
Demande de CACHAN CO ASC avec l'accord du PARIS UNIVERSITE CLUB pour jouer le match le 11/01/2026 en raison d'absence de joueurs dans les deux équipes durant les vacances de Noël.
La Commission émet un avis défavorable à cette demande et maintient le match à la date du 21/12/2025 (motif évoqué n'est pas considéré comme un motif recevable).

53399064 EPINAY S/ ORGE S.C. 1 / AVONNAISE US FOOT 1 du 07/12/2025 (R3/C)
Demande d'AVONNAISE US FOOT pour reporter le match le 21/12/2025.
La Commission émet un avis défavorable à cette demande.

53399060 VERT LE GRAND US 1 / VGA ST MAUR 1 du 30/11/2025 (R3/C)

Arrêté municipal de la Mairie de VERT LE GRAND FC informant de la fermeture du complexe sportif Serge DASSAULT du 21 novembre 2025 et jusqu'à nouvel ordre.
La Commission reporte cette rencontre au 11 janvier 2026.

53399071 VERT LE GRAND US 1 / MORMANT FC 1 du 14/12/2025 (R3/C)

Arrêté municipal de la Mairie de VERT LE GRAND FC informant de la fermeture du complexe sportif Serge DASSAULT du 21 novembre 2025 et jusqu'à nouvel ordre.
La Commission inverse la rencontre et demande au club de MORMANT FC de lui confirmer la disponibilité de ses installations à cette date, au plus tard le mardi 9 décembre 2025.

53399049 VERT LE GRAND US 1 / CHAMPS SUR MARNE FOOT 1 du 23/11/2025 reporté le 21/12/2025 (R3/C)

Arrêté municipal de la Mairie de VERT LE GRAND FC informant de la fermeture du complexe sportif Serge DASSAULT du 21 novembre 2025 et jusqu'à nouvel ordre.
La Commission demande :
. au club de VERT LE GRAND US de lui communiquer un autre terrain pour jouer cette rencontre.
. au club de CHAMPS SUR MARNE FOOT la possibilité de recevoir ce match sur ses installations à cette date, au plus tard le mardi 16 décembre 2025.

53399189 GONESSE RC 1 / PORTUGAIS PONTAULT COMBAULT 1 du 30/11/2025 (R3D)

Courriel de l'arbitre officiel indiquant un dysfonctionnement lors de la clôture de la feuille de match informatisée.
La Commission entérine le score final comme suit :
GONESSE RC : 2 buts
PORTUGAIS PONTAULT COMBAULT : 0 but.
Composition de l'équipe du RC GONESSE
N° 1 - LAMBERT Aude - 2330051932
N° 2 - ALEPSA Jerôme -2330011172
N° 3 - CHAKIR Ismail - 2398056842
N° 4 - MPOTO Roland - 2348064323
N° 5 - COLOSSE Mikael - 2319914922
N° 6 - MOUFLARD Arnaud - 2320630198
N° 7 - IBNOU KHATTAB Samir - 25469182139
N° 8 - POURNY Mathieu **(remplaçant)** - 2398048595
N° 9 - DIAWARA Bounama - 2308082646
N° 10 - VANHILLE Martial - 2348058282
11 - DOUMBYA Lassana - 2339975897
12 - ODE Stephane **(remplaçant) -** 2388059541
13 - HYONG Josue - 2398064886
14 - DIABY Ibrahima **(remplaçant)** - 2330015410

Entraineur : MOUFLARD Wilfried - 2310938708
Adjoint : MWANBA Rony - 2548342439
Dirigeant : DRAME Alfa - 2545372456
Délégué : PAGARD Philippe - 2544253019
Arbitre assistant : SAINT AURET Jules - 2310197063

. demande au club des PORTUGAIS PONTAULT COMBAULT, de lui communiquer la composition de leur équipe comprenant pour les joueurs : numéro de maillot et de licences, nom/prénom ainsi que l'encadrement, pour sa réunion du mardi 09 décembre 2025.